



Metz, le 21 janvier 2021

## COMMUNIQUE

### Encourager la pratique du vélo : Suivi, évolution et pérennisation des mesures prises par Metz Métropole et la ville de Metz

*En ce début d'année 2021, Metz Métropole et la ville de Metz dressent le bilan des mesures prises afin de dynamiser la pratique du vélo pendant la crise sanitaire. Pour mémoire, ces mesures se sont déclinées selon trois grands axes complémentaires : des aménagements cyclables expérimentaux, une aide financière à l'achat d'un vélo et le déploiement de 200 vélos à assistance électrique (VAE) en location longue durée.*

La collectivité dispose désormais d'un recul de près de six mois, lui permettant de dresser le bilan du déploiement de ces mesures.

En premier lieu, Metz Métropole et la ville de Metz ont constaté une fréquentation très encourageante de certains aménagements expérimentaux réalisés.

La piste cyclable expérimentale avenue Foch mise en place cet été, s'est avérée peu sécuritaire et faiblement empruntée. Sa suspension a néanmoins permis de sécuriser et d'optimiser le fonctionnement d'autres axes, notamment Charlemagne.

Les aménagements situés rue Pasteur et rue Charlemagne, ainsi que ceux situés rue Jules Lagneau et pont de l'Argonne, pourraient ainsi être pérennisés dans le cadre d'aménagements de voirie à venir.

Le bilan de l'ouverture aux cyclistes de certains couloirs bus s'avère également positif et le principe de mixité bus/vélo pourra ainsi être pérennisé, rue François de Curel, quai du Rimport, et place du Pontiffroy, avec une signalétique renforcée.

En revanche, l'aménagement de la rue de Verdun a reçu une évaluation défavorable, du fait notamment des difficultés d'insertion des cyclistes aux extrémités, de l'absence de continuités cyclables au sud, et de la contrainte forte induite sur les lignes de transports en commun. L'aménagement expérimental ne sera pas pérennisé.

Les autres mesures d'accompagnement affichent également un bilan positif et une bonne appropriation par les habitants de la Métropole.

- 100 VAE supplémentaires seront achetés par la métropole en vue du développement du service de location longue durée (VeloMet') proposé par les TAMM.
- Le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, pliants et cargos, mis en place le 18 juin 2020, a pris fin le 30 octobre 2020. Durant cette période, près de 700 dossiers déposés ont donné suite au versement d'une subvention par Metz Métropole, générant ainsi un investissement de 1 550 000 euros sur le territoire. Dans la moitié des cas, les bénéficiaires de cette aide utilisent leur vélo dans le cadre de leur déplacement domicile – travail, et envisagent que ce dernier devienne leur principal mode de déplacement.

[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

[www.facebook.com/MetzMetropole](https://www.facebook.com/MetzMetropole) - [www.twitter.com/MetzMetropole](https://twitter.com/MetzMetropole)

[www.instagram.com/metzmetropole](https://www.instagram.com/metzmetropole) - <https://www.linkedin.com/company/metz-metropole>

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 57 88 39 14 - 06 20 90 99 80 - [cvincent@metzmetropole.fr](mailto:cvincent@metzmetropole.fr)